



Commune de Morne à l'Eau

Région et Département Guadeloupe

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Préalable à l'approbation du PLU de la Commune de Morne-à-l'Eau

En application des articles L 153-19 et R 153-8 à R 153-10 du Code de l'Urbanisme et R 123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement a lieu une enquête publique sur le projet du Plan Local d'Urbanisme –PLU-, de la Commune de Morne-à-l'Eau, du 17 novembre 2016 au 19 décembre 2016 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la direction des affaires culturelles (à côté des locaux de la police municipale – rue du débarcadère) , pendant la durée de l'enquête, **du jeudi 17 novembre au lundi 19 décembre 2016 inclus suivant les horaires suivants :**

- Le Lundi, Mardi et Jeudi de 7h30 à 12h30 / de 14h30 à 17h30 ;
- le mercredi et vendredi de 7h30 à 13h00 ;
- à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de Morne-à-l'Eau, Place Gerty Archimède, 97 111 Morne-à-l'Eau.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Madame Hélène MEDINA, Ingénieur Principal en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Didier BERGEN, Architecte, en qualité de commissaire enquêteur suppléant ont été désignés par Monsieur le président du tribunal administratif de Pointe-à-Pitre ;

Madame Hélène MEDINA désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire sera présente, à la Direction des Affaires Culturelles, à la Rue du Débarcadère, pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le 17 novembre 2016 de 8 heures 30 à 12 heures 30,
- le 24 novembre 2016 de 8 heures 30 à 12 heures 30,
- le 05 décembre 2016 de 14 heures à 17 heures,
- le 12 décembre 2016 de 08 heures 30 à 12 heures 30,
- le 19 décembre 2016 de 08 heures 30 à 12 heures 30.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la mairie dès la publication du présent arrêté. *Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.ville-mornealeau.com/>.*

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à datos@mornealeau.fr.

Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la Mairie de Morne-à-l'Eau et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. *Il sera également publié sur le site Internet <http://www.ville-mornealeau.com/>*

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Mme Lydie CLAMY à la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Occupation des Sols au Services Techniques à Girard.

Les indications du présent avis résultent de l'arrêté du *20.16 PLU 383*



Philipson FRANCFORT